



Comment prouver un abus de bien social ?

Par **Pomesi**, le **13/07/2015** à **22:02**

Si l'un des associés d'une SARL constate un abus de bien social du gérant (dépenses personnelles faites sur plusieurs années : (hôtels, restaurants et courses personnelles) Est-ce que les copies relevés de comptes et factures (fausses) suffisent ?
Quelles démarches faut-il faire ?

Merci pour votre aide

Par **Michel Stanislas**, le **20/07/2015** à **17:41**

Bonjour,

A partir du moment où les comptes ont été approuvés en A.G.O., il est difficile de justifier qu'il y a eu "abus de biens".

Il serait plus judicieux de faire intervenir un avocat en Droit des entreprises ou encore de faire nommer un Expert financier après avoir porté plainte pour ces abus.

N'oubliez pas que la plainte doit être justifiée, les relevés de compte et les factures contestées pouvant être produits au tribunal.

Salutations

Michel Stanislas